



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

installations classées

Question écrite n° 66724

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de bien vouloir lui communiquer le nombre d'installations classées soumises à déclaration en France.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives au nombre d'installations classées en France et plus spécialement dans le département des Alpes-Maritimes. Au 31 décembre 2000, on compte en France 63 128 installations classées soumises à autorisation, dont 191 dans les Alpes-Maritimes. Pour ce qui concerne les installations soumises à déclaration, le recensement est plus délicat à effectuer, dans la mesure où les cessations d'activité d'installation classées déclarées sont rarement signalées à la préfecture. On estime en France le nombre d'établissements en activité comprenant au moins une installation soumise à déclaration à 500 000. Pour les Alpes-Maritimes, le fichier dont dispose la préfecture compte environ 12 000 fiches, dont les plus anciennes remontent aux années 1800. La préfecture enregistre 80 à 90 nouvelles déclarations par an.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66724

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5504

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 887